

Date de la convocation	25 avril 2024
Membres en exercice	18
Présents	13
Représentés	21

BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 2 mai 2024

n°D20240502 - 01

Objet : Attribution des prêts d'honneur 2024 – 1^{ère} Campagne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 11 décembre 2023 ;

Considérant le point B2-10 des délégations de compétences consenties au Bureau de Réseau31 concernant l'attribution des prêts d'honneur au personnel dans le cadre de l'action sociale ;

Considérant que le Conseil Syndical a approuvé le 15 octobre 2013 la création des prestations d'action sociale pour les agents de Réseau31, et le 30 juin 2014 la Commission Consultative d'Attribution des Prêts d'Honneur, afin qu'elle rende son avis sur la liste anonyme des demandes de prêts d'honneur effectuées par les agents;

Considérant que ladite liste classe les demandes de prêts au regard du quotient familial des agents, calculé sur la base du revenu fiscal imposable figurant sur l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 divisé par le nombre de parts, étant précisé qu'un abattement de 25% du quotient familial est appliqué aux demandes d'agents célibataires et sans enfant ;

Considérant que la Commission Consultative d'Attribution des Prêts d'Honneur a validé la demande des agents,

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article unique : d'accorder les prêts aux trois agents dans l'ordre de la liste figurant en annexe, selon les modalités sollicitées par les agents.

Résultat du vote	Pour : 13		Abstention	0
	Contre : 0		Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI
Président



Annexe(s) : Liste des prêts attribués

Commission Consultative d'Attribution des Prêts d'Honneur (CCAPH)
1^{ère} Campagne de prêts 2024

Demande conforme	Agent	Situation familiale	Nombre d'enfants à charge	Revenu Fiscal de Référence	Nombre de parts	Abattement de 25% pour célibataire sans enfant	Quotient Familial	Montant du prêt souhaité	Nombre de mensualités choisies
oui	Agent 1	Marié	3	26 991	5		5 398,20 €	2 300,00 €	24
oui	Agent 2	Divorcé	2	16 512	2		8 256,00 €	2 300,00 €	48
oui	Agent 3	Vie maritale	3	45 147	2.5		18 058,80 €	2 300,00 €	48
							total	6 900,00 €	